



Déclarations et Discours

NO 80/1

1981 ANNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Déclaration par l'honorable Walter Dinsdale, député, à la Troisième Commission de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU (New York, 27 novembre 1979)

Le Gouvernement canadien a fermement appuyé les motions qui proclamaient 1981 Année internationale des personnes handicapées et qui établissaient le Secrétariat et le Comité consultatif en vue de préparer l'Année. Aujourd'hui, nous réaffirmons cet appui et félicitons le Comité consultatif pour son rapport. Il s'agit d'un excellent projet pour l'Année des handicapés, et je suis heureux de constater qu'un certain nombre de pays ont commencé les travaux préparatoires pour 1981.

Les célébrations marquant l'Année internationale devront être organisées au niveau des États membres, car il est évident que les handicapés peuvent être le mieux aidés dans le contexte des besoins et de l'expérience de chaque pays.

Mais le Canada appuie aussi la suggestion d'organismes intergouvernementaux régionaux ou sous-régionaux qui assureraient la préparation de plans régionaux pour l'Année. Nous croyons qu'il est important que ces commissions régionales ou organisations intergouvernementales régionales fassent rapport au Comité consultatif à des fins de coordination et de consultation. La prévention et la réadaptation sont de grandes préoccupations pour tous les pays, et ces problèmes ne pourront être réglés que par une coopération et une coordination au plan technique.

Les besoins des régions rurales et mal desservies présentent un problème particulier. Les réunions techniques des responsables des programmes nationaux de prévention de l'invalidité et de réadaptation donneront lieu à la mise au point de nouvelles méthodes pour répondre efficacement à ces besoins. Les initiatives régionales déjà prises dans le cadre du Programme européen de développement social et de l'Organisation de l'unité africaine en sont la preuve.

Il me semble que les institutions spécialisées et les organismes de l'ONU pourraient coordonner ces efforts régionaux par des consultations inter-institutions permanentes. Des organisations non gouvernementales comme "Rehabilitation International" devraient également être appelées à collaborer.

Au Canada, les préparatifs pour l'Année sont bien engagés. Un Bureau de réadaptation a été créé au sein du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Gouvernement canadien propose la création d'un Comité restreint de la Chambre des communes. Ce Comité examinera la nature et la portée des actuels programmes, services et politiques du gouvernement fédéral axés sur le grand public, ainsi que ceux visant à aider les personnes handicapées. Il passera en revue les relations entre les programmes fédéraux existants et les programmes et services mis en oeuvre par le
